

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/12/2024

N/Réf. : FRT40021_735_PU

Gest. : MB/XX

NOVA : 07/PFD/1944970

Corr DU : M. Resibois

FOREST. Chaussée de Bruxelles, 34-150

(= Partiellement en ZP de l'Abbaye de Forest)

PERMIS D'URBANISME : Réaménager les espaces publics du cœur de

Forest : chaussée de Bruxelles du n°34 - n°150 à Forest, de façade à façade, en zone 30km/h, en ce y compris l'élargissement du pont de chemin de fer.

Demande de BUP – DU du 02/12/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 02/12/2024, reçu le 02/12/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 18/12/2024, concernant la demande sous rubrique.



Emprise du projet dessinés par la CRMS sur le plan de la situation patrimoniale Brugis©



Vue aérienne de la Chaussée de Bruxelles. Google Earth©

Le périmètre du projet est partiellement compris dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest et de ses jardins, classés comme site (AG du 08/09/1994). Une partie de l'emprise du projet se situe devant l'Hôtel communal de Forest classés comme monument (AG du 22/10/1992).

Historique de la demande

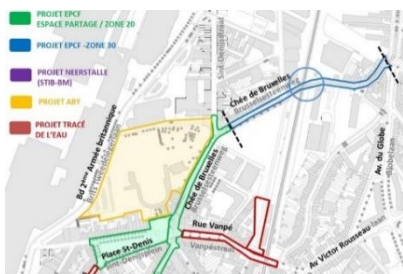


Schéma des différents projets de réaménagement d'espaces publics dans la commune de Forest. Images extraite du dossier de demande.

Le réaménagement de la Chaussée de Bruxelles (en bleu ci-contre) s'inscrit dans un ensemble de projets intitulé, les 'Espaces Publics du Cœur de Forest'. Le projet de réaménagement de la chaussée a été scindé en deux demandes de permis d'urbanisme distinctes. La première demande de permis visait le réaménagement d'une partie de la chaussée de Neerstalle et de la chaussée de Bruxelles jusqu'au carrefour avec la rue Saint-Denis (compris dans l'emprise du projet), et le réaménagement de la Place Saint-Denis. La CRMS a été interrogée sur cette première demande à deux reprises. Elle a émis un avis préalable lors de sa séance du 11/03/2020 ([FRT40018 652 PU Espaces publics Coeur de Forest.pdf](#)), et un avis sur la demande de permis d'urbanisme lors de sa séance du 14/07/2021 ([FRT40018 676 PU Espaces publics Coeur de Forest.pdf](#)). Le permis a été délivré le 18/10/2022 (réf. : 07/PFD/1786120).

Analyse de la demande

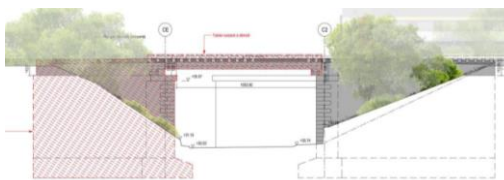
La présente demande est la seconde partie du projet de réaménagement de la Chaussée de Bruxelles. Elle concerne désormais le tronçon entre l'Hôtel communal de Forest et le rond-point Zaman. La partie devant l'Hôtel communal (classé) qui figurait dans la première demande est à nouveau intégrée dans celle-ci car le projet de réaménagement du carrefour entre la chaussée et les rues Saint-Denis et de Barcelone a été modifié pour des raisons de sécurité routière.



Situation projetée globale du projet

Dans la continuité de la première demande, l'intention du projet est de favoriser la mobilité douce, le confort des cyclistes, le transport en commun et piéton, et de compléter la maille verte et bleue à l'échelle régionale et communale. La chaussée est réaménagée avec une séparation des véhicules, des trams et bus, et des cyclistes. Le trottoir sud de la chaussée est élargi. La voirie est prévue en asphalté, les trottoirs en pavés de porphyres sciés 14x14 et les bordures en béton. Des jardins de pluie bordent la chaussée, afin de réguler les eaux de ruissellement liées aux pluies.

Le projet vise aussi l'élargissement du passage (de 11m à 28 m) sous le pont de chemin de fer enjambant la chaussée, pour permettre les flux de mobilité. L'une des deux piles du pont existant sera démolie et remplacée par une structure mixte composée d'une dalle en béton armé, prenant appui sur deux poutres métalliques et des piles intermédiaires en Y.



*Coupe existante de la chaussée à hauteur du pont.
En rouge, partie du talus et de la pile existante démolie*



Coupe projetée de la chaussée à hauteur du pont.

Images extraites du dossier de demande.

Le réaménagement du carrefour Saint-Denis, au droit de l'hôtel communal classé, se poursuit selon la logique de la première demande de permis (réaménagement de plain-pied, trottoirs en pavés de porphyres sciés 14x20, bordures en béton). Les modifications ponctuelles proposées ici, le sont principalement pour des raisons de sécurité : matérialité du revêtement de voirie (de béton désactivé à asphalté), nouveau marquage au sol, et suppression de deux bacs de plantation avec arbres.



Carrefour Saint-Denis. Situation existante.



Carrefour Saint-Denis. Situation projetée



Coupe des matériaux projetés.
Images extraites du dossier de demande.

Avis de la CRMS

Le projet général se poursuit selon les logiques précédentes, auxquelles la CRMS avait souscrit, en adhésion avec les objectifs du projet. Mais, elle déplore que ses recommandations formulées lors de sa séance du 14/07/2021 pour les interventions devant l'hôtel communal classé, qui vient pourtant de faire l'objet d'une très belle restauration, n'aient pas été suivies (à l'exception du déplacement des arceaux vélos) : recommandation d'utiliser un matériau noble (pierre bleue) pour les bordures, désaccord sur le placement d'une (désormais double) aubette standard de la STIB juste devant l'immeuble classé ... Comme déjà formulé, elle rappelle que « *Le cadre patrimonial d'exception à cet endroit mérite une réponse d'exception* » et renvoie au détail de son avis¹. Parmi les nouvelles modifications, le changement de revêtement de la voirie juste au droit du monument classé risque de constituer une rupture visuelle et une perte de lisibilité dans un paysage patrimonial remarquable. Il convient de veiller à la continuité du revêtement à cet endroit.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;

¹ Cet avis est consultable en ligne sur le site de la CRMS : [FRT40018_676_PU_Espaces_publics_Coeur_de_Forest.pdf](#).